

AVIS A LA POPULATION

REUNION D'INFORMATION PREALABLE PROJET DE CATEGORIE 2 AVEC ETUDE D'INCIDENCES SUR L'ENVIRONNEMENT

DEMANDEUR ET ADRESSE POSTALE :

Carrière du Danube – Siège social : Les Frèchaux, 4 (boîte 301), 1440 Braine-le-Château

PERSONNE DE CONTACT :

Christian Verhaeren - Tel : 0498/922.772 – Courriel : christian.verhaeren@carrieredudanube.be

OBJET :

Demande de permis d'environnement pour le remblayage de la Carrière du Danube (46 parcelles).

LIEU D'IMPLANTATION :

Rue du Mont Jacquot, 7334 Hautrage (Carrière du Danube)

Conformément à l'arrêté de pouvoirs spéciaux n° 45 du 11 juin 2020 organisant la participation du public en lieu et place de la réunion d'information préalable organisée pour certains projets visés dans le Livre Ier du Code de l'Environnement, les représentants de la Carrière du Danube vous invitent à visionner l'enregistrement de la réunion d'information préalable relative à l'objet susmentionné.

La vidéo sera accessible les 08 et 09 décembre 2020 via le lien internet www.direct-une.be/carrieredudanube

Une permanence téléphonique sera organisée par les représentants de la Carrière du Danube avec la présence d'un représentant du bureau d'études. Ils seront accessibles au numéro gratuit 0800/12 313, les 08 et 09 décembre, entre 8h et 17h.

Les communes de Saint-Ghislain, Bernissart et Beloeil ont été désignées comme susceptibles d'être affectées par le projet.

Cette présentation vidéo a pour objet de :

- permettre à l'auteur de projet de présenter son projet ;
- permettre au public de s'informer et d'émettre ses observations et suggestions concernant le projet ;
- mettre en évidence des points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences ;
- présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Toute personne peut dans un délai de quinze jours à dater du dernier jour de la mise en ligne de la présentation vidéo, émettre ses observations, suggestions et demandes de mise en évidence de points particuliers concernant le projet ainsi que présenter les alternatives techniques pouvant raisonnablement être envisagées par le demandeur afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences, en les adressant par écrit au Collège communal de la ou les commune(s) concernée(s), en y indiquant ses nom, prénom et adresse avec copie au demandeur.

Pour la Ville de Saint-Ghislain :

- Soit en les envoyant au Collège communal de la Ville de Saint Ghislain, Administration communale, Rue de Chièvres, 17, 7333 Tertre – tel. 065/76.19.85 – 065/76.19.54 ;
- Soit en les envoyant par courriel à info@saint-ghislain.be

Pour le demandeur :

- Soit en les envoyant à l'attention de Christian Verhaeren – Carrière du Danube, les Frèchaux, 4 (boîte 301), 1440 Braine-le-Château ;
- Soit en les envoyant par courriel à christian.verhaeren@carrieredudanube.be

Pour les autres Villes et Communes : nous vous renvoyons aux publications officielles des Villes et Communes concernées ainsi qu'à leur site internet, pour les modalités pratiques de la consultation du dossier de présentation et de la réception des observations.